



PREFET DES COTES D'ARMOR

**DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Saint-Brieuc, le 31 août 2015

Pôle Intercommunalité et
Aménagement du Territoire

Autorité environnementale

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

relative au projet de révision du plan local d'urbanisme
de la commune de SAINT-NICOLAS DU PELEM

reçu le 26 mai 2015

arrêté par délibération du 28 avril 2015

A la date du 26 août 2015, l'Autorité Environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis tacite, sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Gérard DERQUIN